

Le 20/07/2026

Ce dimanche 19 juillet 2026, aux alentours de 11h20, l'horreur et la violence gratuite ont de nouveau frappé au sein de notre établissement, plus précisément au rez-de-chaussée de la division 1.

Lors de la remontée de promenade, la personne détenue W a catégoriquement refusé de réintégrer sa cellule. Face aux injonctions répétées et professionnelles de notre collègue, ce détenu a fait le choix de la provocation et de la défiance la plus totale en rétorquant : « Tu vas faire quoi ? ».

Rappelé à l'ordre et informé de son placement imminent en prévention au quartier disciplinaire s'il persistait, le détenu a délibérément choisi l'escalade de la violence. S'avançant de manière menaçante, il a lancé avec arrogance : « **Tu sais, j'ai déjà agressé un surveillant au Havre** ». Sans attendre, joignant le geste à la menace, il a remonté ses manches avant de porter un violent coup de poing au visage de notre collègue.

Faisant preuve d'un sang-froid et d'un professionnalisme exemplaires dans le cadre de la légitime défense, notre collègue a paré les coups suivants et a réussi à plaquer l'agresseur contre le mur pour le maîtriser. C'est au cours de cette contrainte que le détenu, hors de contrôle, lui a asséné un violent coup de tête en plein nez, provoquant des saignements importants.

Grâce à l'intervention réactive et courageuse de l'agent en poste au 2ème étage de la division 1, renforcé immédiatement par un agent des cuisines et les collègues venus en renfort, le forcené a pu être menotté et conduit au Quartier Disciplinaire, seule issue possible pour stopper ce déchaînement de violence.

Notre collègue, blessé au visage (visage marqué, lèvre supérieure et nez ensanglanté), a dû être pris en charge et évacué vers le CHU Charles Nicolle pour y recevoir les soins d'urgence nécessaires. Cet événement tragique vient cruellement rappeler la dangerosité quotidienne de nos missions et le profil ultra-violent de certains profils incarcérés.

Lors de cette intervention, un collègue venu en renfort a également été blessé. Souffrant d'une fracture de la main lors de la maîtrise de l'agresseur, il a lui aussi dû être pris en charge médicalement.

L'UFAP UNSa Justice de la Maison d'Arrêt de Rouen apporte son soutien indéfectible et total à notre collègue agressé, ainsi qu'aux agents intervenants qui ont fait preuve d'un courage exemplaire. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous l'accompagnerons dans toutes ses démarches.

L'UFAP UNSa Justice exige la fermeté maximale lors de son passage en commission de discipline de ce détenu multirécidiviste, ainsi que son transfert à l'issue de sa sanction disciplinaire.

Le bureau local UFAP UNSa Justice de la maison d'arrêt de Rouen

